



Directives / Visites CEP / Version du 11.02.2026

Directives relatives aux visites pour les jeunes faisant l'objet d'une mesure de placement selon les articles 15 DPMin et 61 CP au Centre éducatif fermé de Pramont :

Horaires de visites

	Parloirs communs	
	Jeunes adultes (art. 61CP)	Mineurs (art. 15. DPMin)
Lundi	Pas de visite	Pas de visite
Mardi	Pas de visite	Pas de visite
Mercredi	Pas de visite	Pas de visite
Jeudi	Pas de visite	Pas de visite
Vendredi	Pas de visite	Pas de visite
Samedi	10h00 à 11h00	14h00 à 16h00
Dimanche	10h00 à 11h00	14h00 à 16h00

1. Chaque pensionnaire a le droit à une visite par week-end, moyennant une inscription préalable par téléphone au 027 607 24 00 pour le jeudi 11h00 dernier délai.
2. Les visites se déroulent uniquement sur la pace prévue à cet effet. Le nombre de visiteurs est limité à quatre par pensionnaire (enfants y compris).
3. Les visiteurs doivent justifier de leur identité et se soumettre au contrôle mis en place par le personnel du CEP.

Remarques : Il est impératif de se munir d'une **pièce d'identité** (carte d'identité valable, passeport ou permis de séjour valable et lisible) pour entrer dans l'établissement. Les objets personnels des visiteurs seront déposés à la réception dans les casiers prévus à cet effet (sacs, manteaux). Les natels ou autres moyens de communication sont interdits dans l'enceinte de Pramont, de même que les appareils photos/vidéos et les objets métalliques et/ou dangereux.

Nous comptons sur un comportement respectueux sans lequel nous nous réservons le droit d'intervenir, voire d'interdire une ou plusieurs visites.

Liste des marchandises autorisées

- Les magazines, les revues, les livres, les lettres, les posters et les affiches sauf ceux à caractère pornographique, raciste, prônant la violence, sectaire ou de propagande.
- Les photos décentes.
- Le matériel de bureau (papier, timbres, crayons, stylos).
- Le chocolat, les friandises et biscuits sans alcool, fermés dans leur emballage d'origine.
- Les chips, biscuits salés et fruits secs, fermés dans leur emballage d'origine.
- Les soupes déshydratées (nouilles chinoises), maximum 5 sachets.
- Les boissons sans alcool, fermées et dans leur emballage d'origine (sauf les canettes en aluminium et les récipients en verre).
- Les effets de toilette et d'hygiène sans alcool et sans vaporisateur.
- Les CD audio, les DVD et les disques pour les consoles de jeux vidéo avec demande préalable à l'éducateur/trice de référence. Ils seront mis au préalable à l'inventaire par l'éducateur/trice de référence.

Le personnel refusera toutes les marchandises ne figurant pas sur cette liste.

- Les marchandises prohibées seront séquestrées.
- Les marchandises n'entrant pas dans la liste ou excédant la quantité d'un sac en papier de type Coop/Migros (38 x 32 x 16 cm) seront restituées à la famille lors de la fin de la visite.
- Les marchandises périssables, les produits artisanaux ou « fait maison » sont interdits et seront soit restitués à la famille lors de la fin de la visite soit détruits.

Modalités applicables aux autres situations de placement ne relevant pas des art. 15 DPMIn ou 61 CP.

- Prendre contact par téléphone au 027 607 24 00.

La Direction du Centre éducatif fermé de Pramont

